

(Haut-Rhin)

28, rue Zuber - B. P. 7  
68171 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 59 59

Fax : 03 89 44 47 07

## COMPTE-RENDU

# Conseil de quartier Romains

*Mardi 18 novembre 2014 – Le Trèfle*

### Élus présents :

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- M. Adriano MARCUZ, Conseiller municipal délégué ;
- M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué ;
- M. Ludovic HAYE, Conseiller municipal délégué ;
- Mme Dominique ROESSLINGER-KACEM, Conseillère municipale ;
- M. Raphaël SPADARO, Conseiller municipal.

### Assistaient en outre à la séance :

- M. Jean-Paul FREY, correspondant pour le journal l'Alsace ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet.

### Nombre de participants :

Environ 30 personnes présentes.

### Ordre du jour :

1. Fiscalité locale
2. Diminution dépenses de fonctionnement 2015
3. Nettoyage réseau d'eau
4. Suivi chantier rue de Mulhouse
5. Suivi chantier Centre Technique Municipal
6. Rinderacker : aire de jeux pour les petits & tables de ping-pong

*Début de la séance : 20H*

M. le Maire commence par souhaiter la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour avant de procéder à sa liquidation.

## **1. Fiscalité locale**

M. le Maire revient sur le détail des feuilles d'impôt 2014. Il décrit le contenu des différentes colonnes et explicite la notion de valeur locative cadastrale brute, valeur établie par les services de l'Etat et sur la base de laquelle le montant de l'impôt est calculé. La valeur en question est multipliée par un taux, ce qui donne au final le montant duquel devront s'acquitter les contribuables.

M. le Maire donne ensuite des explications concernant les bases locatives. Ces chiffres datent des années 1970, période à laquelle la valeur locative de l'ensemble des propriétés a été calculée par les services de l'Etat. Il était au départ question de réévaluer les estimations tous les 6 ans mais cela n'a jamais eu lieu. Depuis lors, aucune mise à jour n'a été effectuée. Pour effectuer une réévaluation, chaque année, un coefficient de réévaluation forfaitaire est voté par le Parlement, il varie entre 0 et 1 %. La prochaine évolution le porterait à 0,4 %.

M. le Maire estime que cela est profondément injuste car lorsque l'on construit un logement neuf, la valeur est actualisée et réelle. Cela aboutit donc à des situations dans lesquelles un logement ancien mais luxueux entraîne un impôt moins élevé qu'un logement récent mais plus basique, à surfaces égales.

Il est ensuite expliqué que la commune n'a de pouvoir que sur le taux des impôts locaux et que la Ville de Rixheim ne l'a pas augmenté depuis 2007, soit maintenant 7 ans. Ce sont les services fiscaux qui calculent la valeur finale. Le taux de 15,2 % en vigueur à Rixheim pour la taxe d'habitation est maintenu pour la septième année consécutive. Cela concerne le taux de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières.

Les engagements de non-augmentation des impôts locaux sont donc tenus. Malgré cela, l'impôt augmente légèrement, du fait de l'Etat, non de la commune.

L'intercommunalité a augmenté de 1 % car elle prend en charge des compétences coûteuses telles que les transports, le périscolaire, les piscines et autres, qui sont coûteuses en termes de fonctionnement, notamment de personnels. Il est donc difficile pour m2A de fixer un cap de 0 % d'augmentation du taux des impôts. Un certain nombre des charges de fonctionnement supportées par l'intercommunalité sont issues de transferts effectués par les communes au moment de la création de m2A. Le poste principal est celui des traitements des agents, cela est notamment dû au GVT (Glissement Vieillesse et Technicité) qui emporte une augmentation mécanique des coûts de fonctionnement.

Un participant souligne que l'augmentation des bases permet d'augmenter les recettes des collectivités, ce qui devrait permettre d'absorber ces coûts. M. le Maire répond que ce pourrait être le cas si les revalorisations s'élevaient de 2 à 2,5 %. M. le Maire précise que si les impôts augmentent de 1 %, ce ne sont pas les recettes qui augmentent d'autant car les ressources fiscales ne sont qu'une partie de ces recettes. Les autres sont issues des dotations octroyées par l'Etat en principe en compensation

des compétences transférées aux collectivités, mais ces dotations sont en baisse constante. M. le Maire décrit ensuite la situation budgétaire de l'Etat et donne des informations sur la situation actuelle et son origine, notamment sur la question de la dette et du déficit.

## **2. Diminution dépenses de fonctionnement 2015**

M. le Maire explique qu'afin de ne pas augmenter le taux des impôts locaux, il conviendra d'opérer des diminutions dans les dépenses de fonctionnement.

Afin d'illustrer son propos, M. le Maire revient sur l'historique de la dette française, depuis les années 1970 et démontre quelles sont les raisons pour lesquelles la dette française est aujourd'hui ce qu'elle est : l'augmentation des dépenses a été plus importante que l'augmentation de la création de richesses.

Aujourd'hui, pour économiser les 50 Md€ nécessaires à atteindre l'objectif de 3 % de déficit, l'Etat a considéré que les collectivités territoriales devaient contribuer à l'effort. Cela se matérialise par une baisse des dotations qui leur sont attribuées.

Pour Rixheim, cela représente environ 1 M€, soit près de 7 % des 16 M€ des recettes de fonctionnement de la Ville.

Pour accuser le coup (coût) en ne comptant que sur la fiscalité locale, il faudrait augmenter le taux de 20 %, sachant qu'une augmentation de 1 % du taux des impôts locaux permet de lever 50 000 €, ce à quoi se refuse la municipalité de Rixheim. Le choix a été fait de diminuer les dépenses de fonctionnement plutôt que d'augmenter les impôts.

Afin de ne pas handicaper la commune à moyen terme, il a également été décidé de ne pas freiner l'investissement non plus. M. le Maire estime que la baisse des dépenses d'investissement est un choix inapproprié pour des raisons économiques, car cela aboutirait à pénaliser les entreprises du BTP (bâtiment et travaux publics), petites comme plus importantes. Cela s'avérerait irresponsable d'un point de vue économique mais aussi pour l'investissement à terme : si l'on arrête d'investir, cela aboutit à une dégradation des infrastructures et donc à l'organisation du déclin de la collectivité voire à plus grande échelle, celle du pays.

Etant donné qu'aucun emprunt n'a été contracté par la Ville dans le précédent mandat et que la plupart des emprunts qui l'avaient été sont en passe d'être remboursés, les dépenses de fonctionnement décroissent mécaniquement par palier annuel.

Pour que l'effort soit accepté et juste, il est impensable de ne pénaliser qu'un seul secteur, il faut qu'il touche toutes les lignes. C'est le choix qui a été fait : l'ensemble des lignes budgétaires à l'exception de la masse salariale seront réduites de 5 %. Cela permet que l'effort soit juste et partagé. Concernant les effectifs de la collectivité, il n'est pas question de supprimer des postes, la seule hypothèse éventuellement envisageable serait le non-renouvellement de départs en retraite. Toutefois, il sera

difficile de l'envisager dans les équipes nécessitant un effectif constant, comme l'hygiène bâtementaire ou encore la propreté urbaine.

Il est toutefois aujourd'hui impossible de déterminer de façon précise et concrète les conséquences d'une telle baisse. Bien que l'ensemble des notes et informations sur le sujet ne soient pas arrêtées à ce jour, il apparaît que c'est du domaine du faisable. Si d'aventure des choix d'importance devaient être effectués, M. le Maire précise que la population serait consultée.

Un participant estime qu'il serait possible également de revoir à la baisse certaines dépenses d'investissement. M. le Maire explique que l'investissement reste important et qu'il doit être envisagé avec prudence. Dans certains cas, la question de la durabilité prime sur le coût. Les calculs doivent s'effectuer dans la durée, pas forcément dans l'immédiateté.

Concernant le complexe sportif, est soulevé le fait d'avoir vu les choses « en grand ». M. le Maire précise que cela a été pensé et réfléchi sur 30 ans. Cela permettra, le cas échéant d'absorber les usagers de la salle Saint Jean, si celle-ci venait à ne plus être utilisable. Concernant la crèche et le périscolaire de l'Île-Napoléon, il en va de même, l'infrastructure peut être considérée comme surdimensionnée, mais la leçon a été tirée de l'exemple du Rinderacker, qui a été construit sans que les infrastructures nécessaires aient été pensées.

Le fait de différer certains travaux est ensuite évoqué. M. le Maire estime que c'est envisageable mais qu'il convient tout de même d'éviter qu'un bâtiment ou un autre soit en trop mauvais état pour pouvoir être restauré à coût abordable et qu'il doive donc être délaissé. Le cas de la charpente de la Commanderie est évoqué.

Un riverain soulève le fait que les investissements génèrent des frais de fonctionnement. M. le Maire rétorque que cela dépend des cas : une crèche créera des frais de fonctionnement supplémentaires, le complexe sportif est une opération neutre à l'exception de la consommation de courant mais des investissements tels que de la rénovation thermique feront baisser les frais de fonctionnement (baisse de la consommation de chauffage).

La municipalité travaille à l'heure actuelle sur une accélération du programme pluriannuel d'investissements car le contexte est propice, l'on est dans une période où les taux d'emprunt sont historiquement bas et où l'on peut constater une déflation, ce qui permettrait d'investir dans d'excellentes conditions, tout en accélérant la réalisation des économies de fonctionnement. Tout cela est actuellement à l'étude.

### **3. Nettoyage réseau d'eau**

M. le Maire précise que les opérations sont achevées et revient sur les raisons de ce nettoyage et les moyens techniques employés. Il ne devrait plus y avoir de problématique de rouille. L'opération s'est globalement bien passée.

Il conviendra de continuer en ce sens afin d'éviter la dégradation du réseau d'eau qui est désormais ancien.

#### **4. Suivi chantier rue de Mulhouse**

M. le Maire donne différents éléments d'information à propos des travaux qui ont actuellement lieu rue de Mulhouse. Le projet est partiellement financé par le Conseil général. Le réseau d'eau de la rue est l'un des plus anciens à Rixheim. Il est actuellement en cours de remplacement. Les travaux ont débuté en septembre et devraient être achevés pour Noël, en ce qui concerne le premier tronçon. Les tuyaux et branchements sont remplacés. Le deuxième tronçon débutera au mois de février si le temps le permet.

Ensuite, ce seront les travaux de rénovation de la voirie qui débiteront. En principe, l'ensemble des travaux devraient être achevés pour fin 2015, dans l'hypothèse la moins optimiste. Des aléas ne sont néanmoins pas impossibles.

Les travaux ont été coordonnés entre Rixheim, Riedisheim et Habsheim afin d'éviter qu'ils ne se déroulent de manière successive, ce qui aurait pu causer environ trois années, de difficultés de circulation, de bouchons etc. toutes durées cumulées.

#### **5. Suivi du chantier du Centre Technique Municipal**

L'ensemble des travaux se passent bien, la problématique de l'entreprise en défaut est solutionnée et le chantier devrait toucher à sa fin au printemps prochain, pour la première phase.

#### **6. Rinderacker : aire de jeux pour les petits et tables de ping-pong**

M. le Maire passe la parole à M. Adriano MARCUZ, Conseiller municipal délégué aux sports concernant l'aire de jeux. M. MARCUZ rappelle que le projet initial était conçu dans une optique intergénérationnelle permettant de faire cohabiter terrains de quilles et de basket.

Il est désormais question de savoir si l'on met en place des tables de ping-pong, en prenant en compte les éventuels désagréments causés au voisinage. Des riverains expliquent que le bruit généré ne l'est pas forcément par l'utilisation des équipements mais davantage par les jeunes qui squattent, parlent et restent sur place assez tard dans la soirée.

Il est question ensuite d'une placette pour les petits, afin de leur permettre d'avoir leur aire de jeu dédiée. Il existe une aire de jeu proche du merlon au Rinderacker, elle est utilisée mais quelquefois détournée par des plus grands. Mme Dominique ROESSLINGER-KACEM rappelle que l'aire en question a déjà fait l'objet de dégradations.

L'aire multisports créée était censée éviter que les plus grands ne monopolisent l'aire des petits mais il semble que cela ne soit pas totalement solutionné. M. le Maire estime

qu'il pourrait être possible de rechercher une amélioration de l'aire dédiée aux petits plutôt que d'installer des tables de ping-pong.

Mme ROESSLINGER-KACEM est favorable à la mise en place d'une aire de regroupement pour les préadolescents.

M. MARCUZ rappelle aussi que le skate-park sera réhabilité et remis aux normes, ce qui pourra également être constitutif d'une aire de regroupement.

Un riverain demande pour quelles raisons l'ancien skate-park a-t-il été fermé. Cela avait été décidé par la précédente municipalité car l'installation n'était plus aux normes. Le nouveau skate-park sera au fond de la gravière, loin des habitations, ne causant ainsi pas de gêne aux habitants. Un riverain craint des rassemblements et des débordements. M. le Maire n'exclut pas la possibilité d'une caméra de vidéoprotection.

M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué à la voirie et aux travaux publics prend ensuite la parole à propos de l'avancement des aménagements du Rinderacker. Une partie des travaux décidés par le groupe de travail a déjà été engagée, mais la totalité ne l'a pas été car les équipements, notamment des panneaux lumineux solaires à LED, n'étaient pas prévus au budget mais le seront l'année prochaine.

Par ailleurs, la réfection des rues du 20 Novembre et des Romains est prévue pour l'année prochaine, probablement au printemps 2015, pendant les vacances scolaires afin de ne pas le faire durant l'hiver et de ne pas causer de gêne aux parents d'élèves. Un appel d'offres est en cours et le titulaire du marché sera donc connu bientôt.

Dans la foulée, un arrêt de bus aux normes accessibilité handicap sera réalisé, rue des Romains, juste avant la rue de Belgique.

### ***Questions-Réponses***

---

Un riverain demande quand les travaux rue d'Ottmarsheim seront achevés. A priori, des problèmes ont été rencontrés sur le raccordement d'un particulier, découvert lors du nettoyage des conduites. Si tout se passe comme prévu, le Service des Eaux de la Ville de Mulhouse aura achevé ses travaux à la fin de la semaine.

Un riverain signale qu'il y a déjà eu des accidents sur le pont de l'Île-Napoléon, direction Rixheim en raison du feu se trouvant peu avant le pont SNCF. Ce feu permet de réguler le feu suivant et le trafic des poids lourds et véhicules de gabarit important sortant notamment de la rue du Dépôt.

Pour améliorer la situation, un participant propose de surélever le feu afin de le rendre plus visible de plus loin. M. PISZEWSKI précise ensuite que le feu en question se trouve à Illzach et la demande sera donc transmise à son Maire.

Une participante demande si les travaux de la Rue de Habsheim engendreront une déviation qui augmentera le trafic au sein du Rinderacker. M. le Maire répond qu'une voie sera maintenue pour la circulation publique et un flux de circulation devra passer

pendant quelque temps par la rue de Petit-Landau afin de préserver la fluidité de la circulation. Il s'agit de la seule rue calibrée suffisamment pour permettre cette solution technique. Les travaux auront lieu derrière la station Total et jusqu'au rond-point.

Il est demandé si la rue aura un dessin différent. M. le Maire répond par l'affirmative.

Une riveraine de la rue de Habsheim se plaint de l'absence de places de stationnement pour les riverains, notamment en raison de voitures qui stationnent en permanence, il est donc demandé si un parking de covoiturage est prévu dans le projet. M. le Maire répond que le projet comporte une vingtaine de places dédiées.

Une participante demande quand la fibre sera disponible. M. le Maire répond que l'engagement pris sera tenu et que la fibre sera disponible fin 2016. Une riveraine précise avoir déjà croisé un technicien d'Orange en train de prospecter pour cette opération. M. le Maire rappelle qu'il y aura le choix de l'opérateur, qu'Orange ne sera donc pas le seul disponible, le choix de l'opérateur sera libre. Les abonnés disposeront d'environ trois mois pour changer d'opérateur s'ils le souhaitent.

Il est demandé quel sera le débit. M. le Maire répond que la fibre peut permettre des débits jusqu'à 200 Gb/s. Un riverain demande si cela fera une différence par rapport au câble. M. le Maire répond que Numéricâble est en train de réaliser des investissements qui permettraient d'atteindre un débit de 30 Gb/s. S'ensuit une discussion sur les débits et leur utilité puis sur le déploiement de la fibre sur la dotation de la Ville en matière de réseau internet ainsi que sur les spécifications techniques de mise en œuvre.

Diverses questions techniques sont ensuite abordées.

Une riveraine demande ce qu'il en est en matière de sécurité lors du franchissement du passage piéton proche de l'école des Romains et aimerait davantage de présence de Police Municipale. M. le Maire rappelle qu'il y a douze agents de police municipale, ce qui en fait la troisième PM du département après Mulhouse et Colmar.

Ces 12 agents travaillent environ 320 jours sur l'année. Se rajoute à cela l'amplitude horaire afin de permettre une présence de 7H du matin jusqu'à quelquefois 2 à 3H du matin le jour suivant au travers de patrouilles de proximité environ 18H par jour. Cela nécessite en permanence la présence de 3 à 4 personnes au même moment. Or il y a 8 écoles en tout sur Rixheim. Chaque école a en moyenne deux à trois passages cloutés, il est donc matériellement impossible d'avoir un policier en permanence sur chaque passage clouté.

M. le Maire rappelle qu'il y a eu réalisation d'un passage surélevé, implantation de panneaux 30, les dépose-minutes, les barrières pour éviter que les usagers ne stationnent sur le trottoir, le radar pédagogique, les panneaux clignotants... Il n'y a qu'une solution concrète, ce serait une implication des parents d'élèves, des familles voire des retraités et habitants du quartier par le biais des gilets jaunes qui feraient traverser les enfants.

Une autre solution serait que chacun respecte les règles de sécurité, de circulation et de stationnement mais, selon M. Le Maire, cette hypothèse relève quasiment de la science-fiction dans la société actuelle. Il estime que la réponse ne viendra pas d'en-

haut, mais des citoyens eux-mêmes. Il est proposé de relancer l'appel, comme cela a été fait en 2008 quand bien même cela s'était soldé par 0 candidature.

Mme ROESSLINGER-KACEM propose un travail en collaboration avec les écoles et les enfants. M. le Maire propose la création d'un groupe de travail.

Une participante, ancienne institutrice explique qu'il serait pertinent de passer par l'intermédiaire des enseignants ou des Conseils d'école.

Une habitante de la rue des Romains estime que la problématique pourrait être réglée par un ajout de places de stationnement. M. le Maire répond qu'aucune autre école de Rixheim ne dispose d'autant de places de parking que l'école des Romains, si l'on prend en compte toutes les places, y compris le parking du Trèfle, il y a en tout 250 places de parking, ce qui devrait être suffisant pour absorber le trafic.

Il est ensuite question du projet de pédibus qui a été abandonné, faute de participants.

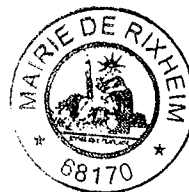
Un riverain demande s'il est prévu de rematéraliser la piste cyclable qui part de la place du marché pour aller jusqu'à la gare. M. le Maire répond que des travaux sont prévus avant d'inviter les personnes intéressées à se manifester auprès de Mme ROESSLINGER-KACEM et M. POCHON pour participer au groupe de travail sur la sécurité des franchissements de route aux abords des écoles.

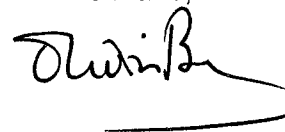
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne congé aux participants et leur souhaite une agréable soirée.

Fin de la séance à 22H05

Fait à Rixheim,  
le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014

Le Maire,



  
Olivier BECHT